

# JERSEY CANADA

## Coûts

Effectif à compter du 12 octobre 2007

S.V.P. ajoutez 13 % TVH à tous les coûts pour les résidents du N.B., NE, & Terre-Neuve.

S.V.P. ajoutez 5 % de TPS à tous les coûts pour les résidents de toutes les autres provinces.

NOUVEAU membre (seulement premier temps) .....	(Jersey Quebec ajouter \$10.00) .....	50.00\$
20 ANNÉE MEMBRE .....	(Jersey Quebec ajouter \$10.00) .....	800.00
ADHÉSION ANNUELLE (dû le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année) .....	(Jersey Quebec ajouter \$10.00).....	100.00
ADHÉSION ANNUELLE JUNIOR (jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivant le 21 <sup>e</sup> anniversaire).....		25.00
Adhésion pour non résident (dû le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année) .....		125.00

### ENREGISTREMENTS

### Membres Non-Membres

Animaux de 0 à 3 mois, soumis électroniquement.....	(Jersey Québec, ajouter...1,00 \$).....	18,00 \$.	30,00 \$
Animaux entre l'âge de 0 à 3 mois.....	(Jersey Quebec ajouter \$1.00).....	19.00	30.00
Animaux entre l'âge de 3 mois plus un jour à 6 mois .....	(Jersey Quebec ajouter \$1.00).....	30.00	50.00
Animaux entre l'âge de 6 mois plus un jour à 18 mois.....	(Jersey Quebec ajouter \$1.00).....	60.00	70.00
Animaux entre l'âge de 18 mois et plus, peut être testé pour l'ascendance aux frais du propriétaire et sera sujet à l'approbation du comité de pedigree.....	(Jersey Quebec ajouter \$1.00).....	75.00	85.00

### FRAIS D'ENREGISTREMENT/INSCRIPTION :

Inscrit 0 %.....		8.00	8.00
Enregistré 50 %, 75 %, 87,5 %, 93,7 %, 96,8 %, pur-sang .....	(Jersey Quebec ajouter \$1.00) .....	19.00	19.00
Pur-sang d'une mère à pourcentage.....	(Jersey Quebec ajouter \$1.00) .....	19.00	19.00

Les animaux importés seront enregistrés ou inscrits en utilisant la même grille tarifaire utilisée pour les animaux nés et premiers enregistrés/inscrits au Canada. Toutefois, plutôt que considérer la date de naissance de l'animal, la date suivante sera utilisée pour déterminer les frais chargés pour l'enregistrement/inscription de l'animal au Canada :

***La date à laquelle l'enregistrement de l'animal a été transféré à un propriétaire canadien au bureau d'enregistrement de la race du pays exportant (c'est-à-dire la date où le transfert de propriétaire a été traité.)***

Le taux réduit privilégié pour l'enregistrement sera disponible pour trois mois après que l'association de race du pays exportant ait effectué le transfert de propriétaire. Après trois mois, les taux plus élevés s'appliquant aux enregistrements des animaux nés au Canada s'appliqueront.

Enregistrement des animaux morts .....	5.00	5.00
--	------	------

(S'applique seulement lorsque l'option « Once in a Lifetime Moratorium » est utilisée ou lorsque tous les enregistrements dans le troupeau sont mis à jour)

### TRANSFERT DE PROPRIÉTAIRE

### Membres Non-Membres

Transféré en moins de 60 jours de la date de vente.....	(Jersey Quebec ajouter \$1.00).....	19.00 \$	25.00 \$
Transfert après 60 jours de la date de vente.....	(Jersey Quebec ajouter \$1.00).....	25.00	30.00
Transfert de propriétaire dans la famille ou pour mettre fin à une compagnie ou une association, pourvu que <u>tous</u> les animaux sont transférés au <u>même</u> propriétaire et que la mise à jour des certificats <u>N'EST PAS</u> requise .....		50.00 \$	pour tout le troupeau.
Transfert de propriétaire dans la famille ou pour mettre fin à une compagnie ou une association et lorsque la mise à jour des certificats est requise.....		7.00 \$	par animal
Transferts multiples d'un vendeur de 15 animaux ou plus à un seul acheteur, dans les 60 jours suivant la vente.....		14,00 \$	chaque animal
Transfert de troupeau d'un vendeur à un acheteur.....		Maximum de 500,00 \$	

### AUTRES FRAIS POUR LES MEMBRES ET NON-MEMBRES :

Copie et nouveau certificat.....		7.00
Émettre de nouveaux certificats à la suite de la perte de la propriété par le feu.....		5.00
Enregistrement de location.....		6.00
Enregistrement du nom du troupeau .....		5.00
Transfert de l'enregistrement du nom du troupeau au nouveau propriétaire.....		6.00
Transfert de l'enregistrement du nom du troupeau dans la famille immédiate.....		3.50
L'enregistrement du nom du troupeau et combinaison de tatouage doivent être transférés au même moment et le coût total payé.		
Enregistrement de combinaison de tatouage.....		5.00
(Les frais seront remboursés si le propriétaire devient membre dans la même année calendrier).		
Transfert de combinaison de tatouage au nouveau propriétaire .....		6.00
Transfert de combinaison de tatouage dans la famille immédiate.....		3.50
Service urgent .....		10.00

(Ce frais sera évalué sur une base par animal et s'appliquera seulement pour le service urgent requis pour les enregistrements et les transferts, dans des situations domestiques. Le frais ne s'applique pas sur le service urgent requis pour des fins d'exportation)

### TRAVAIL D'ENREGISTREMENT D'EMBRYONS :

#### ENREGISTREMENTS DES EMBRYONS :

Enregistrement d'une récolte d'embryons.....	(Jersey Québec ajouter 1 \$).....	10,00 \$
Transfert d'un embryon - individuel .....	(Jersey Québec ajouter 1 \$).....	10,00 \$
Vente de plusieurs sujets, d'un vendeur à un seul acheteur, maximum de 50 \$.....	(Jersey Québec ajouter 1 \$) .....	50,00 \$

TOUT TRAVAIL EST FACTURÉ APRÈS LE TRAITEMENT. LES NOUVEAUX COMPTES NÉCESSITERONT L'APPROBATION DE JERSEY CANADA AVANT D'EFFECTUER LE TRAITEMENT. TOUTES LES REMISES DOIVENT ÊTRE FAITES AU NOM DE JERSEY CANADA. LES PAIEMENTS PAR CARTES DE CRÉDIT SONT ACCEPTÉS MasterCard ET VISA. FAIRE PARVENIR TOUT TRAVAIL À : JERSEY CANADA, 350 SPEEDVALE AVE. W. #9, GUELPH, ONTARIO, CANADA, N1H 7M7

Téléphone 519-821-1020 Télécopieur 519-821-2723 Courriel info@jerseycanada.com